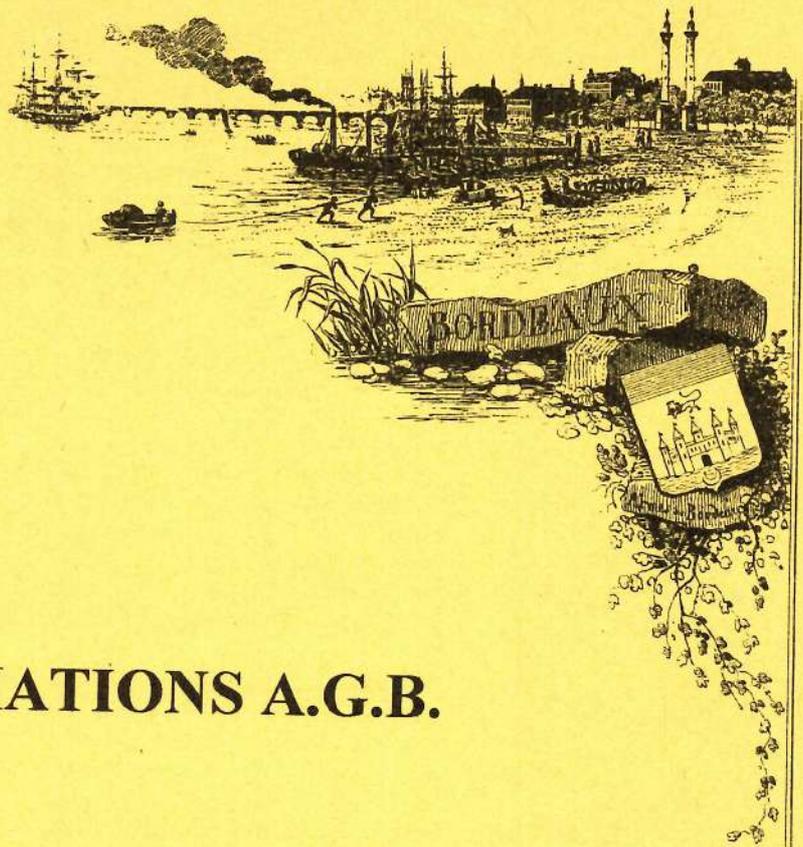
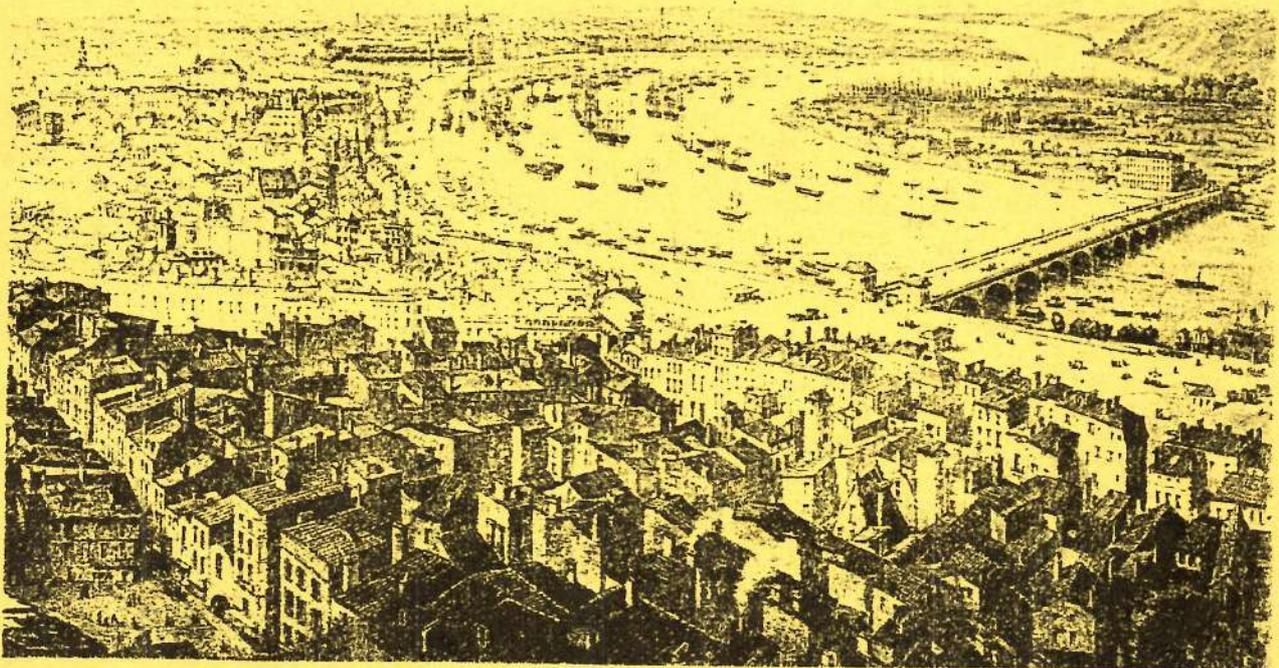




N°56
4ème Trimestre 1996



INFORMATIONS A.G.B.



Le Port de Bordeaux à la fin du XIX^e siècle

"AMITIES GENEALOGIQUES BORDELAISES"

Siège social : 2 rue Paul BERT - 33000 BORDEAUX
Téléphone : ☎ 05 56.44.81.99 (répondeur)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU :

Président	Pierre DUPOUY
Vice-Président	Pierre LABARRE
Secrétaire général	René BERGERON
Trésorier	France SEYRES
Trésorier adjoint	Maurice LIGNON
Secrétaire	Andrée CHARRIER
Secrétaires adjointes	A. Marie BROUSSE
	Marcelle SOUNY
Délégué à l'Informatique	Jacques LOISEAU
Vice-Présidents Honoraires	Raymonde BOUCHARD
	Maurice ROBERT

MEMBRES : Jean ATTANE, Monique BAFFAUD, Françoise BEIS - CHARTIER,
Claude CHARBONNIER, Claude DURAND, Henriette POITEVIN, Colette ROUX.

COMITE DE REDACTION DU BULLETIN

Directeur publication : Claude DURAND
Redacteur en chef : Claude CHARBONNIER
Rédacteurs : Françoise BEIS - CHARTIER - Pierre DUPOUY -
Pierre LABARRE, Maurice LIGNON, Jacques LOISEAU,
Henriette POITEVIN.

NOS ACTIVITES

Permanences : (Andrée CHARRIER) les lundi et mercredi de chaque semaine, ainsi que le premier samedi du mois de 14h00 à 17h00.

Initiation : (Simone HOURDEQUIN) les 2ème et 4ème mardis ainsi que le premier samedi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Transcriptions: (Monique BAFFAUD, Henri PORTES, Michel SOLANS).

Relecture des transcriptions : (Jeanine PASQUIER) le jeudi.

Travaux informatiques : (Jacques LOISEAU) les mardi et jeudi de 10h à 12h.

Lecture de textes anciens : (Pierre DUPOUY) de 14h30 à 16h30 à l'ATHENEE MUNICIPAL, les 1er et 3ème mardis de chaque mois.

COTISATIONS:

Membre : 170 F - Couple : 260 F
Membre bienfaiteur : à partir de 300 F

comprenant : Cotisation + bulletins

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre du :
Trésorier des A.G.B.

SOMMAIRE

- | | |
|--------------------------|---|
| - Le mot du Président | 4 |
| - La vie de nos antennes | 4 |

ARTICLES

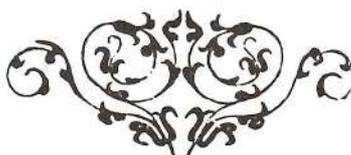
- | | |
|--|----|
| - L'incendie du port de BORDEAUX | 5 |
| - Comment, à la recherche d'un port d'embarquement pour un départ aux Iles, on découvre une mésaventure qui tourne bien. | 10 |
| - Bénédiction du drapeau blanc à BRUGES, en 1815: | 12 |
| - Quand nos ancêtres avaient besoin de voir clair dans la forêt des lois de la République: | 14 |
| - Achat d'un terrain à BORDEAUX, en 1785: | 16 |

RUBRIQUES

- | | |
|--------------------------------|----|
| - Généalogies rapides | 17 |
| - Questions-réponses | 21 |
| - Ils se sont mariés ailleurs: | 25 |
| - Communiqués: | 27 |

LA VIE DE L'ASSOCIATION

- | | |
|--|----|
| - Compte-rendu de l'Assemblée Générale informelle du 24 octobre 1996 | 28 |
| - Entrés en bibliothèque | |
| - Nous avons lu pour vous: | 29 |
| - Nos publications: | 30 |



LE MOT DU PRESIDENT

Avec notre Assemblée générale informelle du 24 octobre dernier, nous sommes entrés dans la période hivernale et ses longues soirées. N'est-ce pas le moment de reprendre les recherches réalisées cet été pour les exploiter à tête reposée? Je suis certain que vous y découvrirez quelques éléments qui vous ont échappés sur le moment, parce que vous n'avez pas pris le temps d'y réfléchir.

Nous en revenons toujours à cette réflexion qui est à la base de la Généalogie, que ce soit la Généalogie-passion ou la Généalogie méthodico-scientifique.

Mais peut-être pourriez-vous utiliser un peu de ce temps libre pour aider votre Association. Savez-vous qu'il y a bien des travaux ne nécessitant pas des connaissances particulières qui restent en panne faute de bonnes volontés? J'ai déjà eu l'occasion de lancer pareil appel, mais je ne me décourage pas, persuadé que toutes les oreilles ne sont pas sourdes et que certains d'entre vous viendront rejoindre l'équipe qui, depuis des années, oeuvre pour que les A.G.B. puissent jouer le rôle que l'on peut en attendre.

POURQUOI PAS VOUS ?

LA VIE DE NOS ANTENNES

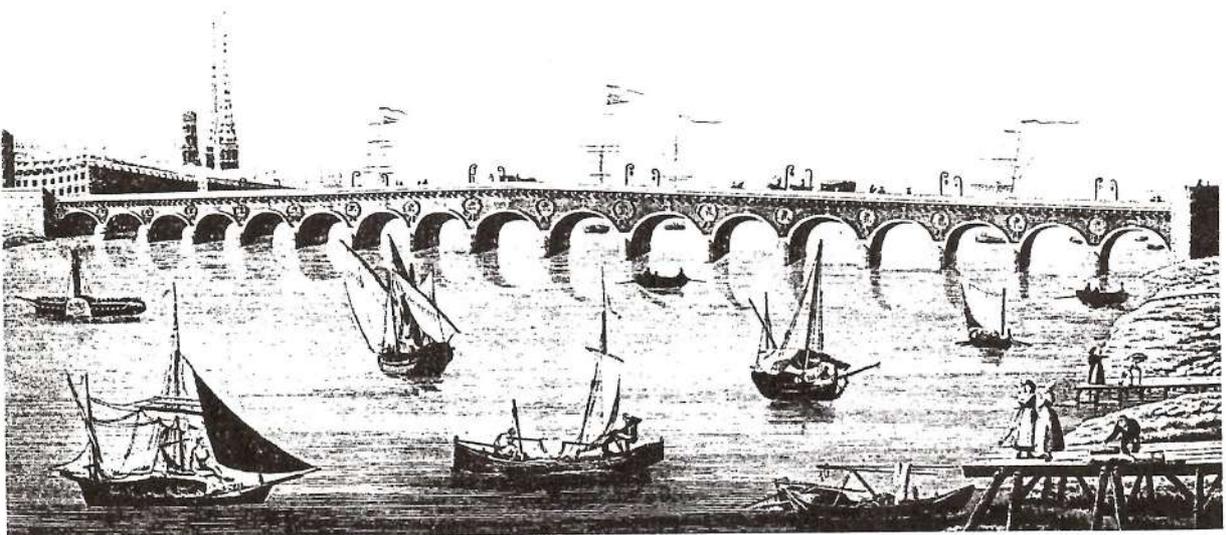
Nous vous rappelons, ci-après, les lieux des réunions qu'animent avec dévouement les responsables de ces Antennes.

Antennes de PAUILLAC (Pierre DUPOUY) : Le 3ème mercredi du mois de 15 h à 17 h à l'Hôtel de repos " Les Acacias " 33250 PAUILLAC.

Antenne de BLANQUEFORT (Henriette POITEVIN) : Le 3ème mercredi du mois de 14h30 à 16h30, " La Maison du Patrimoine " 33290 BLANQUEFORT.

Antenne de SAINT-LOUBES (Monique BAFFAUD Tél: 56.20.40.01) : Le 1er mardi du mois à partir de 20h à la Mairie 33450 SAINT-LOUBES

Antenne de RAUZAN ET BRANNAIS (Jacqueline PLAT Tél. 57-84-14-57.



Le Port fluvial de Bordeaux au XIX^e siècle.

INCENDIE DU PORT DE BORDEAUX (28 SEPTEMBRE 1869)

Par Françoise BEIS-CHARTIER

Ma mère, habitant très jeune le village de BEAUTIRAN, avait souvent entendu sa grand mère faire allusion, lors des fréquentes inondations de la Garonne, à une catastrophe, qui à ses yeux ne pouvait être égalée; l'incendie du Port de Bordeaux, sans cependant donner plus de précision concernant ce désastre.

Incidemment au cours de ma tendre jeunesse ma mère à son tour me rapporta ce propos sans y attacher d'importance. Récemment, par hasard, en consultant de vieux livres, un chapitre traitant de l'incendie de la rade de Bordeaux le mardi 28 septembre 1869 attira mon attention. En effet un nommé Louis ROQUE était à l'origine du sinistre, ce même ROQUE qui figurait dans mon arbre généalogique. Ceci m'incita à en savoir plus et ma surprise fut grande en consultant les journaux de l'époque de découvrir l'ampleur de ce désastre dont le souvenir semble avoir été occulté peut être pour ne pas ternir la renommée du Port de Bordeaux.

Voici résumés tous les détails relatifs à cet incendie de la nuit de 28 au 29 septembre 1869 d'après les rapports officiels de Mr le capitaine du port et tous les documents contradictoires publiés par les journaux.

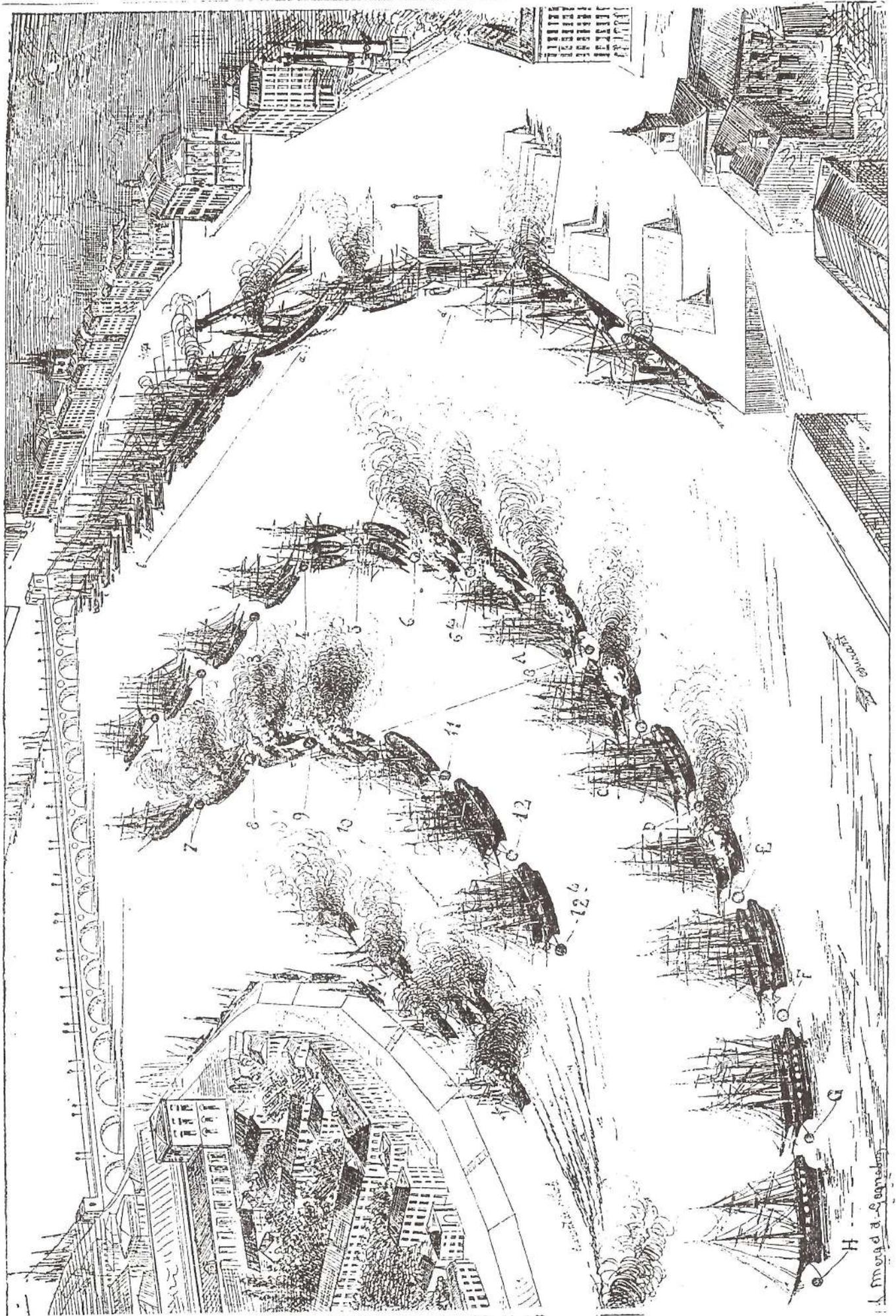
Le 28 septembre vers dix heures du matin le vapeur le « Comte de Hainault » qui faisait un service régulier entre Anvers et Bordeaux avec un chargement de pétrole raffiné en caisses¹ arrive et mouille au large de Bacalan pour déchargement sur gabares

A dix huit heures les deux gabares chargées de caisses de pétrole avaient accosté le débarcadère de Sursol sur la rive droite de la Garonne.

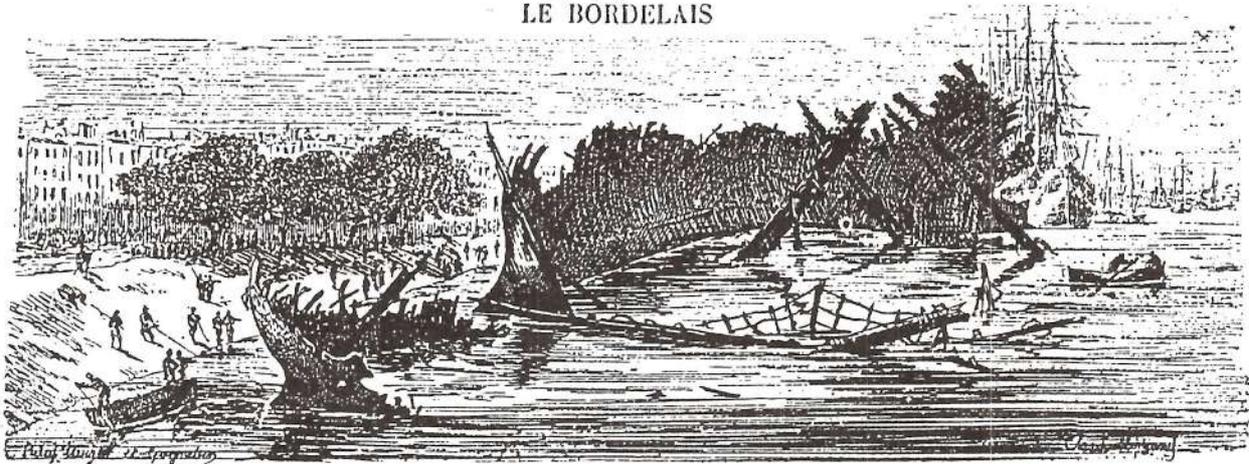
Le débarcadère Sursol porte le nom de l'entrepreneur de transport par voie ferrée qui a fait construire ce ponton et qui dispose à cet endroit d'entrepôts et d'un lieu de stockage du pétrole, sorte de fortification en terre entourée d'un large fossé rempli d'eau.

Chacune des deux gabares, est chargée d'environ 140 caisses de pétrole. Lors d'un contrôle douanier, le patron de la gabare « Trinité », un nommé Louis ROQUE, est amené à allumer une lanterne dans la cheminée de la tille à un mètre et demi au-dessous du pont où se trouvait le pétrole séparé de celui-ci par des planches et des briques en toute sécurité suivant les directives de l'époque. Une explosion a lieu cependant. Des projections de liquide enflammé arrivent sur l'autre gabare dont le patron en jetant à l'eau les caisses menacées parvient à éteindre le feu. Mr CARPENTIER, capitaine du Port domicilié au 73 de la façade des Chartrons aperçoit l'incendie et se fait conduire par une yole près de la gabare en flammes. Le feu ayant consumé l'amarre de la « Trinité » la gabare propulsée par le courant de la marée montante avec des flammes de cinq à six mètres de hauteur passe entre deux lignes de navires sans y mettre le feu.

Mr DABAN, directeur de la compagnie des petits steamers les Hirondelles, alerté rejoint la gabare au niveau de la rue Poyenne après avoir embarqué Mr CARPENTIER qui est arrivé avec la yole. Ce dernier décide alors d'essayer de conduire la « Trinité » sur la rive droite le plus loin possible de tous les navires. Pour pouvoir accrocher la remorque il faut atteindre la chaîne de l'ancre qui pend à l'avant, à l'écubier. A l'aide d'une yole deux hommes hardis réussissent la manoeuvre. Il était temps, déjà la mature de certains navires avait pris feu. Quand la gabare est écartée, ces navires qui ont leurs équipages à bord réussissent à éteindre ces premiers incendies. Le remorquage de la « Trinité » est cependant malheureusement interrompu près de l'embarcadère des Magasins Généraux sur la rive droite. En effet la chaîne, sur laquelle les deux remorques sont frappées, file et l'ancre de la gabare croche le fond. Le brûlot se trouve ainsi arrêté après avoir passé le banc des Queyries. L'Hirondelle ayant engagé la remorque dans son hélice est remplacée par la « Princesse Mathilde » sur laquelle s'est embarqué Mr CARPENTIER. La pleine mer n'ayant lieu qu'à minuit un quart, à 22 h, il est clair que, malgré le jet des pompes dirigé sur la chaîne, cette dernière va lâcher. L'étrave de la gabare a déjà brûlé. Mr CARPENTIER décide alors, croyant la cargaison de pétrole pratiquement consommée, de couler la « Trinité » en pratiquant une petite ouverture à l'arrière. A 22h30, après plusieurs tentatives infructueuses du « Monte Christo » puis de la « Princesse Mathilde », au moyen d'une hache de charpentier une ouverture angulaire de quelques centimètres carrés est pratiquée et la gabare commence à couler. La masse enflammée surnage immobile, la combustion se faisant sur place quand survient, tout à coup une violente rafale qui emporte au large un certain nombre de caisses à moitié vides dont le pétrole continue à brûler. La nappe de feu, portée par le flot, s'avance vers le port et s'accroche au flanc des navires mouillés sur deux files en rade et amarrés le long des quais des rives gauche et droite de la Garonne, en tout 55 navires. Sur ces 55



ÉTAT DES NAVIRES DANS LA RADE DE BORDEAU (MOMENT OU A ÉCLATÉ L'INCENDIE DU 28 SEPTEMBRE (d'après) des de M. Gustave Guibert).



ÉPAVES DES NAVIRES le Panama et l'Ariel, AU QUAI DE BACALAN.

POSITION DES NAVIRES

AU MOMENT OÙ LE FEU S'EST DÉCLARÉ SUR LA RADE

DEUXIÈME LIGNE

(milieu de la rivière).

Navires amarrés sur les corps-morts :

- 7 Podensac (avarié).
- 8 Pionnier, Clomin et Moïse (brûlés).
- 9 Lieutenant-Bellot et Ulysse (brûlés).
- 10 Chimiste (brûlé) et Unico (bien avarié).
- 11 Seine-France et Léon (avariés).
- 12 Marguerite (avarié), Saint-Louis et Mars.
- 12 bis. Birman et Coq.

Navires brûlés ou avariés depuis les Quinconces jusqu'à l'Entrepôt, et mouillés sur leurs ancres :

- X Guipuzcoano.
- X Reine-des-Anges (peu avarié).
- X Orizaba (brûlé).
- X Christian (brûlé).

Gabares.

Gabare de la Trinité, chargée de boîtes de pétrole, et qui a causé l'incendie de la rade.

a — b Parcours du vapeur Le Comte-de-Hainaut.

d Trajet du navire Unico, se rendant au quai Louis XVIII.

f Trajet de l'épave du Chimiste, qui a incendié plusieurs navires.

PREMIÈRE LIGNE

(voisine des quais).

Navires amarrés sur les corps-morts.

- 1 Vencolana, Anita.
- 2 Marianna, Jean-Jacques et Édouard.
- 3 Hambourg et Michel Chevalier.
- 4 Europe et Noël.
- 5 Méri dien. Lequellec et Figaro.
- 6 Atlantique, Ejevier et J.-B.-D.
- 6 bis. Charlotte et Harmonie (brûlés).

Corps-mort A des colomes.

Lormont (avarié), Tourny (brûlé) et Nancy.

Corps-mort B du gouvernement.

Glaneur, Julia-Ernestine et Charlemagne (brûlé).

Corps-mort C de la Prillante.

Comète, Formose (avarié), et Panama (brûlé).

Corps-mort D.

Doriche et Marie-Joséphine.

Corps-morts des Chartrons.

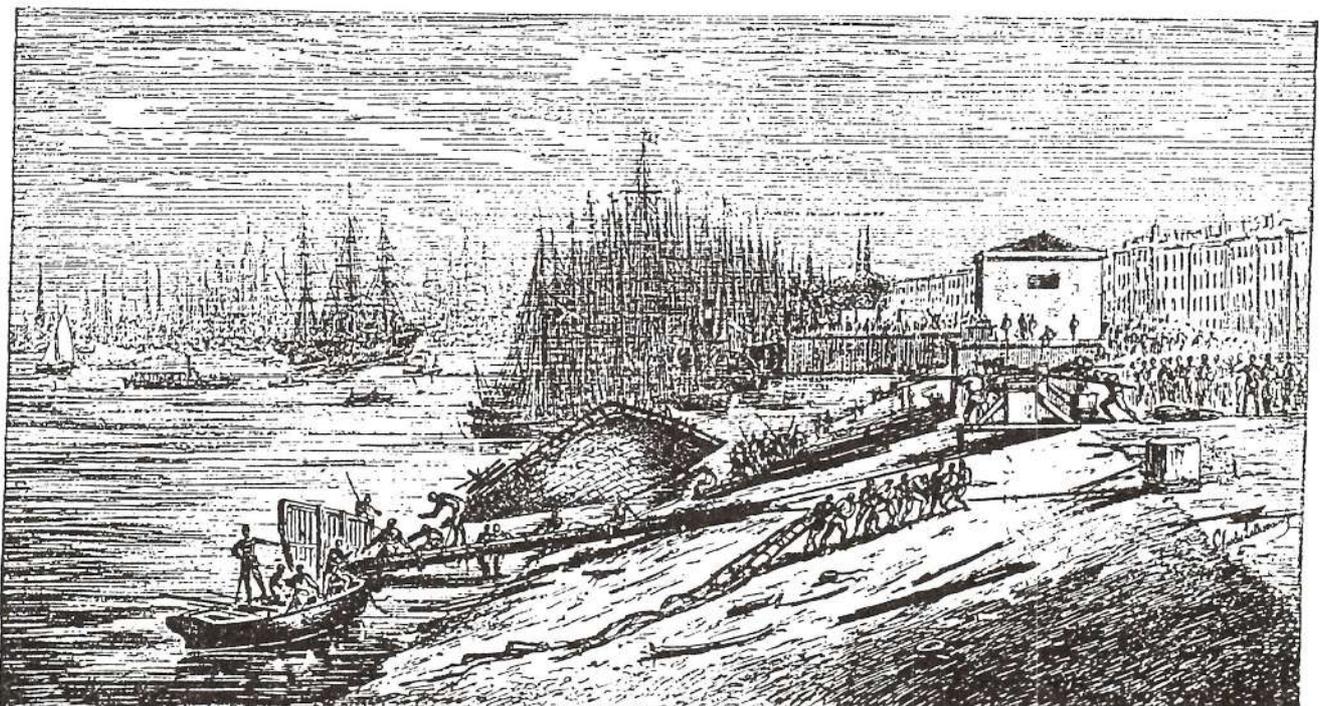
- E Johannes et Mary (brûlé).
- F Olicier-Madeleine et Antonio.
- G Souveraine et Blanche.
- H Costa-Rica.

La flèche, accompagnée du mot courant, indique, par sa direction en sens inverse du cours de la Garenne, que la marée était montante au début du sinistre.

Enfin, pour plus de clarté, MM. Guibert et Lallemant ont dû faire abstraction, dans leur dessin, de tous les petits vapeurs et autres embarcations qui ont sillonné la rade pendant toute la nuit.



M. CARPENTIER, CAPITAINE DU PORT DE BORDEAUX.
Capitaine de frégate en retraite.



**COMMENT A LA RECHERCHE D'UN PORT
D'EMBARQUEMENT
POUR UN DEPART AUX ILES
ON DECOUVRE UNE MESAVENTURE QUI TOURNE BIEN**

Quelques-uns de mes ancêtres ont vécu pendant un peu plus d'un siècle à SAINT-DOMINGUE, aujourd'hui HAITI. Heureusement, la plupart des actes paroissiaux et notariés ont été rapatriés en France et peuvent être consultés aux Archives d'OUTREMER, anciennement à PARIS, maintenant à AIX EN PROVENCE.

J'ai donc retrouvé Pierre THENET, l'un de mes aïeux maternels de la septième génération, maître chirurgien à SAINT-MARC (SAINT-DOMINGUE) grâce à son mariage, lorsqu'il épouse le 20 Octobre 1772, à SAINT-MARC, Marguerite Flore ESTUR née le 10 Mai 1749, en France, au Havre-de-Grâce, maintenant LE HAVRE (Seine-Maritime)

L'acte de mariage précisait le lieu de naissance de F. THENET : le 22 Janvier 1741 à MONTESQUIOU - SUR-LOSSE (Gers).

A partir de là, j'ai pu reconstituer toute sa vie et celle de sa famille. Au moment des troubles à SAINT-DOMINGUE, correspondant à ceux de la Révolution en France, les THENET étaient venus se réfugier en métropole, ou ils avaient acquis le très beau château de Courbeton, près de Montereau (Seine-et Marne). Le 8 Janvier 1792, sur les ordres du gouvernement, F. THENET est reparti, seul, pour reprendre son poste de chirurgien-major à SAINT-MARC ou il est mort le 4 Mai 1796, sans avoir pu correspondre avec sa famille restée en France, étant donné l'état de guerre.

Je suis donc allé à MONTESQUIOU ou j'ai retrouvé toute la famille THENET depuis 1665, les actes, qui commencent en 1609, sont indéchiffrables jusqu'en 1650. MONTESQUIOU, qui n'a plus que 600 habitants, en avait 2000 en 1800!

Ce village avait été une étape très importante sur la voie tolosane du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle et, tous les pèlerins en provenance du midi de la France passaient, à leur arrivée, sous la grande porte qui existe toujours, pour se rendre à l'hôpital où dans l'une des deux chapelles.

Ces recherches terminées, je me suis demandé pourquoi et comment P. THENET était parti à SAINT-DOMINGUE ?. Après quelques lectures de cette époque sur les colonies, il m'a été facile de répondre à la 1ère question. En effet, si MONTESQUIOU était en perte de vitesse depuis la disparition du pèlerinage de Saint-Jacques, la prospérité de SAINT-DOMINGUE, véritable Eldorado pour les français, commençait à être bien connue, particulièrement dans le sud-ouest, et notamment dans le Gers: au moins un habitant de MONTESQUIOU était déjà installé à SAINT-DOMINGUE en 1758 (81) et il y avait trop de chirurgiens dans le village de MONTESQUIOU (82).

Je me suis alors penché sur la 2ème question, c'est à dire comment P. THENET avait pu se rendre à SAINT-DOMINGUE ?.

Après avoir consulté inutilement les registres nominatifs des départs pour SAINT-DOMINGUE? depuis BORDEAUX et NANTES, je me suis reposé la question pour en arriver à penser que P. THENET, n'ayant probablement pas les moyens de se payer le voyage, avait dû essayer de trouver à voyager sans bourse délier. En me documentant sur SAINT-DOMINGUE, j'ai appris qu'il existait au XVIIIème siècle une navigation dite « triangulaire ». Les navires partaient de France vers les bancs de Terre-Neuve pour y faire le plein de morues en vue de les débarquer à SAINT-DOMINGUE, d'où les navires repartaient vers la France, rechargés de produits coloniaux tels que: coton, sucre, indigo, etc....

Parallèlement, j'ai su que COLBERT, dans les mesures qu'il avait prises concernant la marine, avait prévu l'embarquement obligatoire d'un chirurgien par flottille de morutiers. J'ai pensé, alors, que c'était probablement le moyen retenu par P. THENET pour se rendre à SAINT-DOMINGUE, mais d'où était-il parti? Parmi les nombreux ports morutiers, il fallait trouver le bon !. Là, la chance m'a souri, ayant rencontré, au cours d'une réunion de généalogie à PARIS, un collègue d'HONFLEUR (calvados), je lui ai demandé s'il voulait bien jeter un coup d'oeil dans les archives du port, en lui donnant les éléments nécessaires.

Quelques jours après, ce collègue a eu l'amabilité de me téléphoner, pour m'informer de la présence d'un beau dossier sur mon aïeul ! dont photocopie m'était envoyée.

Et voilà ce qui était arrivé 209 ans auparavant, presque jour pour jour de la réception du dossier!

Le 6 Mars 1768, P. THENET se trouve à HONFLEUR et se rend sur le port en quête d'une flottille en partance : il y en a justement une à quai, qui manifestement fait ses préparatifs de départ, chargement des vivres et du sel pour la conservation des morues. Il se dirige donc vers le navire qui lui semble être celui du capitaine commandant la flottille : il ne s'est pas trompé et se présente donc au sieur CABUT , capitaine du navire « le Cheval Marin ». Il lui explique le but de sa démarche. Le sieur CABUT lui répond qu'il a de la chance, car, n'ayant pas encore recruté le chirurgien dont il a besoin, il est tout à fait d'accord pour l'embarquer pour occuper cette fonction, qu'il revienne demain quand il établira le rôle d'équipage.

Pierre THENET , s'en va donc tout heureux de cette bonne aubaine, à la découverte de HONFLEUR et d'une auberge.

Le lendemain, il revient donc voir le capitaine qui lui demande de décliner son identité et de présenter son certificat de chirurgien . Mon aïeul est alors pris de panique!. Il a omis de demander à Monsieur Pierre LACOMME, maître chirurgien à MONTESQUIOU, le certificat qu'il aurait dû avoir après les 3 années passées chez lui en apprentissage. Il n'avait jamais pensé en avoir besoin, étant très connu à MONTESQUIOU et dans les environs où il avait déjà exercé 2 ans.

Le capitaine fait alors remarquer à P. THENET qu'il ne peut pas se contenter de sa parole et que, dans ces conditions, il lui est impossible de l'embarquer comme chirurgien à bord du « Cheval-Marin »!. Devant le désarroi de mon malheureux aïeul, qui se voit obligé de repartir à MONTESQUIOU, et de revenir sans être du tout certain de retrouver une flottille prête à l'accueillir, le capitaine CABUT est pris de pitié, et cherche un moyen pour sortir de cette impasse. Il pense, que dans un tel cas, HONFLEUR étant le siège d'une Amirauté, l'amiral devrait être consulté. Il conseille donc à P. THENET de demander un entretien à l'amiral, ce qui est fait sur le champ, et rendez-vous est pris pour le lendemain matin à l'amirauté.

Après avoir exposé à l'amiral son affaire, ce dernier lui répond: qu'ila de la chance, car deux chirurgiens de la Marine Royale se trouvent à HONFLEUR actuellement, donc, s'il acceptait d'être interrogé par eux sur l'art de la chirurgie et que si le résultat de cet examen était probant, il ne verrait pas d'inconvénients à ce que les deux chirurgiens établissent un certificat. P. THENET devrait alors adresser à l'amiral, avec le certificat, une demande officielle qui sera transmise au Procureur du Roi qui lui établira un acte officiel lui reconnaissant les capacités voulues pour exercer l'art de la chirurgie à bord d'un navire.

C'est ainsi que tout s'est effectivement déroulé d'après le dossier retrouvé. Les chirurgiens de S.S. Mgr. l'amiral au siege de HONFLEUR certifient que le Sieur Pierre THENET natif de MONTESQUIOU, diocèse d'AUCH, est très capable de naviguer en qualité de chirurgien,c'est ce que nous avons signé, après l'avoir examiné à HONFLEUR CE 8 Mars 1768, signé: LEBLANC et J. BAUDEQUAIRE. Le 12 Mars , Pierre THENET adresse sa demande à l'Amirauté avec le certificat. Le même jour Mr LEMONNIER, greffier du Roy à HONFLEUR, atteste le certificat et donne l'autorisation de naviguer, à condition de respecter les règlements en vigueur et de payer le coût de cet acte, soit: 92 sols.

L'acte une fois payé, tout le monde signe, et le greffier remet à Pierre THENET le certificat officiel de ses capacités.C'est ainsi qu'il est maintenant prêt à partir et que je le retrouve quatre ans après à SAINT-DOMINGUE le jour de son mariage, il est maintenant maître chirurgien à SAINT-MARC,où il avait dû arriver vers le mois de Juillet 1768.

Sources:

- Bulletin de la Société Archéologique, Historique,Littéraire et Scientifique du Gers (4ème trimestre de 1978) Pages 456 et suivantes.
- Depuis la publication en 1730 de nouveaux règlements, les chirurgiens-barbiers étaient séparés des chirurgiens, séparation terminée en 1756.Voir à ce sujet Contribution à l'étude des chirurgiens de Gascogne au XVIIIème siècle de Mr Maurice BORDES, imprimerie BOUSQUET AUCH (Gers).
- Archives de l' Amirauté de HONFLEUR (Calvados).

Communiqué par Mr Georges LADEVIE

CEREMONIE DE LA BENEDICTION DU DRAPEAU BLANC A BRUGES EN 1815
--

« Aujourd'hui, trente Juillet mil huit cent quinze, les membres du conseil municipal de la commune de BRUGES, légalement convoqués par monsieur le Maire, se sont réunis chez monsieur l'adjoint à sept heures du matin, à l'effet d'assister à la cérémonie de la bénédiction du drapeau blanc, et sans tâche, de la garde nationale de la dite commune, et à la nouvelle inauguration du buste de sa majesté Louis XVIII, à huit heures, ils se sont rendus avec monsieur l'Adjoint sur la place ordinaire où le cortège s'est formé et à été composé d'un détachement de la garde nationale, du drapeau avec sa garde, d'une troupe de jeunes filles vêtues en blanc portant des guirlandes de branches vertes, d'un brancard porté par quatre jeunes garçons, destiné à y placer le buste de sa majesté, de monsieur l'Adjoint, et de messieurs les membres du conseil municipal, et d'un détachement de la garde nationale qui formait l'arrière garde.

Que dans cet ordre il a été dirigé vers la mairie, pour y prendre le dit buste, lequel après qu'il a été placé, monsieur le Maire s'est joint au dit cortège qui, après avoir repris sa marche, a été conduit processionnellement à l'église paroissiale, passant sous une arcade où il était inscrit:

" Pour les élans du coeur, il n'est point de distance. Riches, pauvres et pasteurs vous fêtent en ce jour
Tous vous prouvent leur amour, et vous offrent leur reconnaissance."

Qu'il y était attendu par monsieur le desservant, qui, à l'arrivée, a fait la bénédiction du drapeau et a fait un discours qui prouve l'amour du souverain, et a réitéré plusieurs fois le cri de "Vive le Roy", qui à été répété par tous les assistants ; qu'ensuite il a chanté une grande messe et les prières pour la conservation du Roy.

Qu'à l'issue de la messe, monsieur l'Adjoint a prononcé un discours conçu en ces termes :

"Messieurs, le drapeau blanc et sans tache qui vient d'être béni dans ce sanctuaire, et en présence du buste de notre bon Roy, un moment plus tard, à cause de l'arrivée du tyran Bonaparte, aurait été teint et abreuvé de sang.

Après tant de peines, de traverses, et de malheurs, la providence nous a ramené une seconde fois notre souverain légitime, qui ne va s'occuper qu'à nous donner la paix générale, et faire le bonheur de son peuple.

Tandis que dans la Belgique, les habitants de BRUGES, jouissaient de sa présence, ici ces mêmes habitants de BRUGES avaient la satisfaction de posséder ses traits et son coeur.

Resserrons nous tous dans ce jour , autour de ce drapeau blanc pur et sans tache, et du buste de ce vertueux souverain . que toutes nos pensées, nos dissensions, et nos opinions se réduisent au même but, et que si quelque objet nous en détournait, au lieu de dire, comme le vertueux HENRY IV:

« Ralliez-vous à mon panache blanc », rallions nous à ce drapeau blanc.

Habitants de BRUGES, vos magistrats ont été forcés par les circonstances de vous abandonner momentanément .Ils vous ont livrés à vous même, ils se sont aperçus que quelques uns d'entre vous se sont laissés égarer par des conseils perfides, et qu'ils ont été induits en erreur , ils espèrent les ramener à leurs devoirs légitimes.

Enfin, livrons nous sans contrainte à la joie que nous inspire les circonstances, et ne cessons de répéter ce refrain chéri:

Vive Henry, Vive Louis, Vive le Roy, Vive le Roy, Vive à jamais, Vive le Roy."

Le cortège ayant repris la même marche s'est rendu chez monsieur DAVID, membre du conseil municipal, où était préparé un banquet de cent couverts, qu'il a été porté divers toasts dont un par monsieur le Maire au Roy, par monsieur l'adjoint à la famille royale, par un membre du Conseil Municipal à la réunion de tous les français, que pendant le repas, il a été chanté la chanson suivante:

Aussitôt que la lumière
 Darde ses rayons sur moi
 Je commence ma carrière
 Par crier « Vive le Roy »
 Et le coeur, et la mémoire
 Remplis de sa majesté
 Ou je me bats pour sa gloire
 Ou je bois à sa santé.

Amis que ce lieu rassemble
 De Louis soyons l'appui
 Jurons tous, jurons ensemble
 De ne vivre que pour lui
 Dignes enfants de la France
 Versons avec loyauté
 Nôtre sang pour sa défense
 Nôtre vin pour sa santé

Extrait des minutes de Maître CHAPERON
 notaire à LIBOURNE (A.D. 3E 28549).

Que la joie était peinte sur tous les visages, et qu'après le repas, le cortège s'est réuni et a parcouru toute la commune en dansant et chantant des chansons analogues aux circonstances.

Et qu'enfin la fête s'est prolongée une partie de la nuit. »

Communiqué par Jean-Claude CAPDEVILLE, Adht n°540

Aujourd'hui vingt septième du mois de Juin mil sept cent quatre vingt sept avant midy, par devant le Notaire Royal à Libourne en Guienne soussigné, et les témoins bas-nommés:

A comparu Marie LACAZE servante chez Monsieur DEMAY docteur en médecine de la présente ville et y habitant. Laquelle a déclaré moyennant serment par elle fait devant nous notaire et témoins, que le 8 dud. mois de May dernier, environ les sept heures du matin, étant allée au banc de Jeannet BOUTIN boucher de cette ville qu'il tient sous la halle, pour y acheter une demi-livre de viande, la comparante l'a prise et en la mettant dans sa serviette s'aperçut que pour former le poids de demi-livre led. BOUTIN avait mis un morceau d'os, lequel os la comparante laissa sur le banc dud. BOUTIN.

Que l'instant d'après un monsieur, (qu'on lui dit être un des Messieurs les Jurats de la présente ville), ayant appelé la comparante, lui demande où elle avait pris la viande qu'elle portait et pour quel poids elle lui avait été vendue. Elle lui répondit qu'elle avait acheté la viande à Jeannet BOUTIN, boucher, pour une demi-livre; laquelle viande fût pesée chez le Sieur DURAND, marchand sous les couverts de lad. ville, où il s'est trouvé « à dire » quelques onces. Lequel déficit la comparante présuma provenir de l'os qui avait été donné à la comparante pour faire le poids et qu'elle avait laissé sur le banc dud. BOUTIN ce qu'elle oublia de dire au Sieur Jurat comme n'ayant été interpellée que pour le fait qu'elle vient de rapporter.

La comparante voulant rendre hommage à la vérité requiert qu'il lui a été donné acte de la présente déclaration pour servir et valoir à qui il appartiendra.

Laquelle déclaration lad. comparante a affirmé et promet d'affirmer en justice lorsqu'elle en sera requise

Fait et passé à LIBOURNE....

Communiqué par Monsieur Guy CORRALES



QUAND NOS ANCIETRES AVAIENT BESOIN DE VOIR CLAIR
DANS LA FORÊT DES LOIS DE LA REPUBLIQUE

Communiqué par Pierre DUPOUY

Nous sommes sous le Directoire, en l'An VI, sous la Constitution de l'An III proclamée loi fondamentale de la République par acceptation du peuple le 23 septembre 1795 (1er vendémiaire An IV).

L'exercice du pouvoir conduit les dirigeants à prendre de multiples textes législatifs dont l'application pose de plus en plus de problèmes. La codification n'est pas encore envisagée, notamment en matière d'Enregistrement.

C'est ainsi que "huit employés supérieurs de la Régie de l'Enregistrement" décident d'éditer un certain nombre de documents destinés tant au public qu'aux officiers publics et aux fonctionnaires.

Voici la reproduction du prospectus annonçant et proposant ces parutions ainsi que la sortie d'un périodique dénommé "Instructions périodiques sur l'Enregistrement, Droits y réunis et Domaines Nationaux".

PROSPECTUS.

DES nouvelles Loix doivent incessamment former un système complet des Impositions indirectes. Les changemens qu'elles apporteront au mode de perception de ces impôts, & notamment des Droits d'Enregistrement & de Timbre, & au régime des Hypothèques, feront desirer aux Fonctionnaires publics des instructions qui apprennent les difficultés de leur étude. Dans la vue de remplir ce but, par un travail également utile à leurs concitoyens & à leurs confrères, & qui, par son intérêt, appelle l'attention des Administrateurs & des Juges, huit Employés supérieurs de la Régie de l'Enregistrement (*), tant de la Correspondance que de la partie Active, se proposent d'émettre les Ouvrages suivans :

1°. Un Tarif raisonné, dans l'ordre alphabétique, des Droits d'Enregistrement qui seront déterminés par la nouvelle Loi; cet Ouvrage contiendra en outre les définitions des Actes & présentera d'une manière distincte, les obligations imposées par la Loi aux redevables, aux Officiers publics & aux Percepteurs.

2°. Un Tarif des Droits de Timbre, avec les instructions nécessaires à leur perception.

3°. Même travail sur les Patentes, droits de Messageries, & de Garantie sur les matières d'or & d'argent.

(*) Deux d'entre eux (les Citoyens Venelle & Pierrot), ont déjà donné des Ouvrages qui ont été accueillis.

(2)

4°. Une Analyse instructive des Loix relatives aux Hypothèques & Saïses réelles.

5°. Une instruction sur la perception des Amendes, Droits de Greffe & Consignations.

6°. Un Ouvrage où seront classées les Loix relatives aux Domaines, Bois Nationaux & aux Emigrés, & qui présentera dans un Cercle étroit, au moyen d'une Division par matière, celles relatives aux Ventes, ou à la Régie de ces biens; celles particulières aux Administrateurs & aux Administrés, aux Percepteurs & aux Redevables; on y établira les anciens principes non abrogés par les Loix nouvelles.

Les Éditeurs se proposent enfin de donner, par une Feuille périodique qui paroîtra une fois par décade, l'Analyse de toutes les Loix qui seront rendues sur les diverses natures d'Impositions indirectes & sur les Domaines, avec les instructions dont elles seront susceptibles; les Arrêtés du Directoire-exécutif; les Décisions & Solutions de la Régie, & les motifs qui les auront déterminées (*); les Instructions Administratives nouvelles qui présenteront de l'intérêt aux Percepteurs; les Jugemens des Tribunaux Civils & de Cassation qui seront autorité pour le maintien des principes.

Cette Feuille paroîtra aussitôt l'émission de l'Ouvrage sur l'Enregistrement, & y formera suite. Les Éditeurs fourniront successivement les autres Ouvrages annoncés.

(*) Les Éditeurs s'imposent la loi de ne donner que les Décisions rendues avec l'assentiment des Régisseurs, & qui feront la suite d'une Discussion approfondie.

(3)

Ils se vendront séparément. SAVOIR :

	Prix à Paris.	Franc de Port par la Poste, pour les Départemens.
Celui sur l'Enregistrement	2 ^{fr.} 50 ^{c.}	3 ^{fr.} "
Celui sur le Timbre	1 50	1 80
Celui sur les Patentes, Droits de Messageries & de Garantie	1 50	1 80
Celui sur les Hypothèques & Saïssies réelles	1 50	1 80
Celui sur les Amendes, Droits de Greffe, & Consignations	1 50	1 80
Celui sur les Domaines divisé en six cahiers, chacun 1 franc, ou 50 cent. suivant leur étendue, & en totalité . .	4 "	5 "
Les ouvrages réunis se vendront . .	12 "	14 "
Les Editeurs les donneront aux Abonnés du Journal à	10 "	12 "

La Feuille décadaire qui sera intitulée : *Instructions périodiques sur l'Enregistrement, Droits y réunis, & Domaines Nationaux*, sera aux prix d'Abonnement :

S A V O I R :

De 5 fr. 50 cent. pour 3 mois.
De 10 fr. pour 6 mois.
Et de 18 fr. pour l'année.

Les Editeurs s'attacheront spécialement à classer, avec précision, les objets qui peuvent présenter des intérêts divers.

Les Receveurs trouveront dans ces Ouvrages les instructions utiles pour éclairer leurs perceptions & leur comptabilité; les Conservateurs des Hypothèques, la nomenclature des fonctions importantes qu'ils auront à remplir; les Administrateurs & les Juges, le Tableau des Loix qui doivent motiver

(4)

leurs décisions; les Notaires, Greffiers & Huissiers, les obligations qui leur sont imposées; les Redevables, les formes qu'ils ont à suivre & les Droits Nationaux, les termes de paiement & leur mode; les Ascendans d'Emigrés & co-propriétaires de biens indivis, les règles déterminées pour les partages que leur ouvre la Nation.

S'adresser, pour les Souscriptions, au Citoyen V E N E L L E, premier Commis de la Régie de l'Enregistrement, rue de Bonai, N°. 3; ou Maison de la Régie, rue de Choiseul.

Les lettres & le prix de l'Abonnement seront adressés franc de port.

32 100
18 5

2.10
11.
2.
2.

De l'Imprimerie de STOUPE, rue de la Harpe, au VI.

AU HASARD DES RECHERCHES

Le 22 Juillet 1692, a été enterée dans le cimetiere Isabeau de Meau agée de 24 ans où environ décédée le 17 du susdit mois par un accident estraordinaire aiant fait venir un nomé FERET quon recognoisait pour un insigne magicien pour la trance et pour luy fere porter des enfans et comme le dit FERET leut mise dans un baing lui disant beaucoup de « paroles » en luy jetant de leau benite dessus, elle expira se portant auparavant fort bien et le bruit se repandit dans la paroisse que le diable luy avoit tordu le col et un accidant survenu si extrahordinaire jescrivis a bourdx sur lheure a Mr DALAIRE vic.general scavoir si je devois donner la sepulture accliaistique a cette Isabeau de Meau ou la luy reffuser estant morte sans avoir donné aucun signe de pennance. Mr DALAIRE me fit reponse que Monseigneur jugeoit que je ne luy devois pas refuser la sepulture aclesiastique ce que jay fait et le dit enterement a esté fait es presances de presque tous les paroissians qui estoit dans une grande consternation et mist ceci sur ce presant livre pour servir dexemple a la posterité.

defilhot curé

B.M.S de LaTeste Communiqué par Mme LEPAGE.

ACHAT d'un TERRAIN SITUE sur les PEPINIERES ROYALES
à BORDEAUX le 28 JUILLET 1785

(Ce terrain a été construit ensuite d'une maison, actuellement le n°7 de la rue Vergniaud près du Jardin Public)

Sur le dit emplacement vendu duquel le dit Sr Saintaraille acquereur a a l'instant pris la possession réele par l'entrée & sortie d'Iceluy, ayant arraché de l'herbe puis la jetté des poignées de terre en l'air en le parcourant en tous sens en a fait divers autres actes possessoires en pareil cas requis & accoutumés au vu et scu de tous ceux qui lont voulu voir & savoir sans trouble de personne le vingt huit Juillet mil sept cent quatre vingt cinq après midi & ont signé à la minute des présentes restée au pouvoir de Me Troupenat l'un des notaires soussignés. J. Controle & visumé à Bordeaux le 11 août 1785 f. 178. R. Recu Cinqante Trois livres et d. S. d. 11 de fort. de la vente & 15 de la prise de possession 21 de 100 & Et. 17. 13. 6. de 10 pl. digne arbanc: c. f.

"Sur ledit emplacement vendu duquel ledit Sr Saintaraille acquereur a a l' instant pris la possession réele par l'entrée et sortie d'Iceluy, ayant arraché de l'herbe puis Enjetté des poignées de terre en l'air en le parcourant en tous sens en a fait divers autres actes possessoires en pareil cas requis et accoutumés au vu et scu de tous ceux qui lont voulu voir et savoir sans trouble de personne le vingt huit Juillet mil sept cent quatre vingt cinq après midi et ont signé à la minute des présentes restée au pouvoir de Me Troupenat l'un des notaires soussignés.

....."

communiqué par X. HESSEL

Domestique du curé

Cette occupation nourrissait-elle son homme ? Voici ce que notait, en 1738, le curé de BRACH, dans les registres des B.M.S. de l'année:

Jean de LISTRAC, village des Hourlas, est venu à mon service, après la Saint-Michel, année 1738 à raison de 4 écus. Luy aydonné 10s. pour des sabos et 12 sols pour des jarretières (1).

(1) s'agissait-il de guêtres ?

GENEALOGIE RAPIDE

Adhérent n° 193

Madame CLEMENT Jeanne

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIÉS
ABBADIE	1798-1803	64	BRUGES
BETBEDER	1700	64	ARROS-BRUGES
BETBEDER	1760-1851	64	ARROS-BRUGES
BONNASSERRE	1745-1784	64	ASSON
CAPDEBOSC	1734	64	ASSON-BOSDARROS
CROUZEILLES	1688	64	ASSON
HABARNA-MANTE	1735-1851	64	BRUGES
HORGUE	1690-1790	64	ASSON
JUPPE	1690-1939	64	BRUGES-ASSON
LANGLES	1705	64	BRUGES
LARRABE	1670-1730	64	ASSON
LARROSE	1737-1889	64	BRUGES
LASSERRE	1680	64	BRUGES
LOUSTALET	1727-1837	64	BRUGES
MESTEPEY	1700	64	BRUGES
MILHE	1750	64	CASTILLON
MOUNICOU	1690-1770	64	ASSON
MOUROT	1680	64	ASSON
NOLIBOIS	1675	64	LESTELLE
PAREILH	1700	64	ASSON
PARIS	1675-1850	64	ASSON
PEYRET	1762-1810	64	ASSON
PEYRUC	1700	64	ASSON
PUY(DU)	1640	64	ASSON
SOUMET	1640-1891	64	BRUGES
SOUMIREU	1767-1974	64	BRUGES
RIGALER	1820-1880	64	BRUGES
ALHARGUNE	1680	64	ESQUIULE
(LAHARGUNE)	1995	64	BRUGES
BERDOULAY	1760-1856	64	BRUGES
BECHACQ	?	64	BRUGES
BICHAR	1680-1800	64	ESQUIULE
BRAU	1729-1780	64	CAPBIS
CASTILLON	1685	64	ESQUIULE
CAUBIZENS	1780	64	BRUGES
CROUXET	1709-1995	64	CAPBIS-ASSON
DARRECGROS	1692	64	ASSON
DOUSSINE	1801	64	MIFAGET
DUFOURCQ	1740	64	ASSON
FONDEVILLE	1740	64	ASSON
GEYRE	1680-1995	64	MIFAGET-BRUGES
GUICHOT	1760	64	BRUGES
HAURET	1780	64	MIFAGET
HEGOBURU	1680	64	ESQUIULE
HOUCHOU	1695	64	ASSON
LANGLES	1780-1810	64	BRUGES
LARROSE	1777-an10	64	BRUGES
LOUSTONNEAU	1720-1784	64	BRUGES
MICHEL	1718	64	ASSON

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIÉS
PONCAN	1754-1889	64	BRUGES
POUMAROU	1741-1820	64	BRUGES
POURROUQUE	1720	64	BRUGES
POUYLAUDE	1744-an3	64	BRUGES
TROUILLET	1779-1890	64	BENEJACQ

Adhérent n°: 558

Madame EYCHENIE volante

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIÉS
AUDEMARD	1797	24	PERIGUEUX
BARDY	1830	24	VILLETTOUREIX
BERTERDEAU	1812	40	?
BESSE	1836	24	LA CHAPELLE MONTMOREAU
BIRAND (BIRAUD)	1878-1906	33	FARGUES ST HILAIRE
BIRAND (BIRAUD)	1878-1906	33	ST CAPRAIS
BOUCHON	1796	33	PESSAC
BOURGADE	1828-1855	24	PERIGUEUX
CARRERE	1777	40	ARGELOS
CASTAGNOS (CASTAIGNOS)	1804-1961	40	CAUPENNE
CHRETIEN	1835	33	CANEJEAN
COCHARD	1835	33	PESSAC
CONSTANTIN	1758-1850	33	VILLANDRAUT
CONSTANTIN	1758-1850	33	NOAILLAN
DARRACQ	1817	40	ARGELOS
DEBERTEIX	1830-1886	24	VILLETTOUREIX
DEBERTEIX	1830-1886	24	THIVIERS
DUBERTEY	1871-1934	24	LAMOTHE-MONTRAVEL
DUBERTEY	1871-1934	24	MONCARET
DELAS	1796	33	PESSAC
DESCHAMPS	1836-1886	24	LA CHAPELLE MONTMOREAU
DESCHAMPS	1836-1886	24	THIVIERS
DESEZ (DEZERT)	1804	40	CAUPENNE
DESPOUYS	1787	64	MALAUSSANNE
DESPOUYS	1810	40	ARGELOS
DUBERGEY	1758-1788	33	VILLANDRAUT
DUBERNET	1763-1804	33	NOAILLAN
DUCASSE	1787	64	MALAUSSANNE
DUCASSE	1810	40	ARGELOS
DUGOS	1763	33	LEOGEATS
DUFOURCQ	1817-1842	40	ARGELOS
DUMAU	1814-1840	33	NOAILLAN
DUMAU	1814-1840	33	SAUTERNES
DUME	1781	33	SAUTERNES
DUPRAT (DUPART)	1789-1814	33	NOAILLAN
DURCI (DUCIS) (DESSIX)	1773-1945	33	BELIET
DURCI (DUCIS) (DESSIX)	1773-1945	33	BORDEAUX
DUSSEAUX (DUSSAUX)	1755-1790	33	SAUTERNES
ELIE	1835-1953	33	CANEJEAN
ELIE	1835-1953	33	PESSAC
EYCHENIE	1708-1996	09	ARIGNAC
EYCHENIE	1708-1996	09	RABAT
EYCHENIE	1708-1996	09	TARASCON

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIES
EYCHENIE	1967-1968	13	MARTIGUES
FAUGAS	1763-1801	33	NOAILLAN
FAUGAS	1763-1801	33	LEOGEATS
FEDENSIEU (FEDENCIEUX)	1777-1879	40	ARGELOS
FEDENSIEU (FEDENCIEUX)	1777-1879	40	BERGOUHEY
FLEURY (FLEURIS)	1845	33	PESSAC
GARNUNG (GARNEUN)	1817-1826	33	CESTAS
GARNUNG (GARNEUN)	1817-1826	33	MIOS
HUSSIER (HUCHET)	1836	24	VAUNAC
LACAPE	1758	33	VILLANDRAUT
LACHAUD	1828	24	PERIGUEUX
LAPIERRE	1763	33	NOAILLAN
LAPIERRE	1836-1867	24	VAUNAC
LAPIERRE	1836-1867	24	THIVIERS
LARPIN	1808	33	SAUTERNES
LASAUVAGEUX	1758	33	VILLANDRAUT
LATESTERE	1755-1808	33	SAUTERNES
LAVAUD	1878-1906	33	FARGUES ST HILAIRE
LAVAUD	1878-1906	33	PREIGNAC
MARTIAL	1797-1828	24	PERIGUEUX
MARTIN	1788-1838	33	NOAILLAN
MAURINCOMME	1799-1817	40	CAUPENNE
MONCADE	1787-1846	40	GAUJACQ
MONCADE	1787-1846	40	BERGOUHEY
MUSSOTTE	1773-1780	33	BELIET
PETITEAU (PETITOT)	1788	40	MURET
PETITEAU (PETITOT)	1812	33	ST MAGNE DE BELIN
PLANTER	1799	40	CAUPENNE
PUYO	1821-1842	40	BERGOUHEY
SAUBAGNE	1787	40	GAUJACQ
SOUBES	1788	33	NOAILLAN
THENEZE	1789-1813	33	NOAILLAN

Adhérent n°: 358

Madame TAUZIN Marie

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIES
TAUZIN	1803-1954	33	Illats
IZAUTE	1841-1889	33	Soulac
IZAUTE	1866-1921	32	Paujas
IZAUTE	1892-1937	33	Pauillac
IZAUTE	1923	33	Bordeaux
PASSICOUSSET	1818-1887	40	Castaignos Souslens
PASSICOUSSET	1858-1923	40	Castaignos Souslens
PASSICOUSSET	1898-1944	40	Castaignos Souslens
LASFARGUE	1832	15	St Victor
LASFARGUE	1868	33	Illats
ST CRICQ	1827-1865	40	Castaignos Souslens
BROCA	1827	40	Castaignos Souslens
DUCAU	1795-1961	33	Cérons
PUYAU	1839-1904	33	Soulac
FERBOS	1808-1951	33	Cérons
FERBOS	1844	33	Portets
BERNADET	1812-1839	33	Illats
SUDREAU	1836	33	Illats
PASSICOS	1825-1870	40	Castaignos Souslens

BILLERES	1841	32	Paujas
COMET	1837	33	Soulac
GELIBERT	1811	33	Verdelais / St Macaire
GELIBERT	1841	33	Cérons
LASSERE	1818-1888	33	Cérons
CANTAU	1805	33	Illats
LABAT	1812	33	Illats
LABAT	1805	33	Illats
COSTEDOAT	1795	40	Castaignos Souslens
PASSICOSSET	1790	40	Castaignos Souslens
LABASSER	1810	40	Castaignos Souslens
FERRAND	1801	33	Cérons
DAVID	1819	33	Cérons
LALANDE	1818	33	Portets
BERRIER	1822-1856	33	Cérons

Sur la valeur de l'argent à travers le temps.

En classant de vieux papiers, j'ai redécouvert cette petite histoire vieille de dix-huit ans environ: elle vous donnera sans doute à réfléchir. Quand aux valeurs il faut, bien entendu, les placer dans leur contexte.

(Pierre LABARRE.)

En 1914 deux frères héritent chacun d'un million de francs.

1°) L'un achète 50.000 pièces d'or de 20 Frcs et décide de ne pas travailler en dépensant 1 napoléon par jour (ce qui n'est pas extraordinaire). Il lui reste en 1978: 650 MILLIONS d'anciens francs, malgré la baisse du napoléon (26640 pièces à 27000 AF environ le cours moyen de l'unité).

2°) L'autre décide d'acheter des emprunts d'Etat à 3% et travaille toute sa vie.

Aujourd'hui il est ruiné.

Son million de francs de l'époque ne vaut plus que 425.000 centimes et son revenu quotidien à 83 centimes (0,83 Frcs nouveaux)!

Sans commentaires....

CERCLE GENEALOGIQUE ROMANAIS & PEAGEOIS

Siège social: ARCHIVES MUNICIPALES ROMANS
1, rue des Clercs 26100 ROMANS

Le Cercle Généalogique Romanais & Péageois a déjà réalisé le dépouillement et l'informatisation d'une centaine de milliers d'actes, dans une quinzaine de localités de la Drôme, au Nord de l'Isère (**Drôme des Collines**). Il poursuivra son action jusqu'à ce que les 40 communes de cette région soient complètement dépouillées.

Pour toutes informations concernant la communication de ces dépouillements, écrire au Cercle, en joignant un ou deux timbres pour la réponse.

Son Président, Monsieur CHARROPIN, réalise de son côté une table des mariages concernant la région de Saône & Loire et de la Nièvre située à proximité du Mont Beuvray; cette table comprend déjà près de 10.000 couples, et se développe constamment. Pour tous renseignements sur cette activité particulière, lui écrire directement (P.CHARROPIN 15 rue Clair Vivre 26100 - ROMANS)

QUESTIONS-REPONSES 4ème trimestre 1996

96/56 Embarquements: Peut-on avoir la liste des passagers embarqués sur « l'ORTHEZIEN » qui quitta Bordeaux le 09/11/1787?

Odile de RIVASSON-LE COQ
35 VEZIN-le-COQUET

96/57 ARROQUI: Ch. embarquement pour l'Amérique de Mathieu ARROQUI originaire des ALDUDES(64) entre 1861-1866.

Luce FORESTIER

96/58 AVRIL: Ch. + Général de la Révolution Jean Jacques AVRIL indiqué à Bassens le 1er Juin 1839. Pas trouvé de cette commune.

Yvonick DANARD
56 VANNES

96/59 BARIES-LANE: Ch. X Pierre Edmond BARIES - Ernstine Louise LAME. Pierre ° BDX 01/07/1857. élève école des Beaux-Arts.

Fabienne DUVAL
78 ORGEVAL

96/60 BARRAUD (BARREAU): Ch. ° et X Louis BARRAUD procureur prévôté royale MALAVILLE(16) avec Marguerite Françoise BICHON (début XVIII°)

Pierre LABARRE
AGB 89

96/61 BEZI: Ch. desc. Paul BEZI, ° POMPIGNAC (33 fs Jean-Baptiste et M.NAVARRO).

Evelyne BEZY-MARTIN
33 MERIGNAC

96/62 BOYBELLAUD (BOISBELLAUD): Ch. ° et X Antoine BOYBELLAUD médecin avec Mariane LAURENCEAU de la paroisse de 17.ROUFFIGNAC, + 1800 âgée de 79 ans.

Pierre LABARRE
AGB 89

96/63 JOLLY (JOLY-JOLLIT): Ch. asc. François JOLY, maître-berger (+ 29/11/1788, 87 a) et son X Delle PERROT, XX Paule BOUCHET.

Pierre LABARRE
AGB89

96/64 COIFFARD-PORTIER: Ch. ° ca 1825 et X ca 1870 BDX Antoine COIFFARD - Augustine Euphrasie PORTIER. (Ndlr: Réponse dans ce numéro)

Jean Miche CHAUVEAU
30 ST QUENTIN-POTERIE

96/65 CONTE-FRANCOIS: Ch. + Vital CONTE °30/03/1830 BDX et celui de son épouse Catherine FRANCOIS, °16/06/1832 BDX. Se sont X le 07/04/1850 BDX. Une fille Marguerite Marie °12/04/1862 PARTHENAY(79).

Georges CONTE
AGB 719

96/66 CYPLES: Ch. + Ellen CYPLES, épouse François DUBEGUIER qui, veuf, XX Henriette CARRERE (C.M. 15/09/1909 Me TARRAL. Not. BDX).
G.LECOMTE
44 CHATEAU THEBAUD

96/67 DURANTEAU: Ch. ° Joseph DURANTEAU, début XVIII° région ETAULIER (17) et sa descendance (seulement 4 identifiés sur 20).

Maurice DURANTEAU
95 ERMONT

96/68 FANCHER (FAUCHER): Ttes infos sur cette famille protestante région Bergerac.

M.DUHAMEL
24 PERIGUEUX

96/69 FISHER-SOUBRIE: Ch. X ca 1884-85 BDX Gustave Adolphe FISHER ° ca 1855 en Alsace arrivé BDX ca 1870 avec sa mère et Jeanne Eugénie SOUBRIER couturière, ° 13/02/1860 BDX, fa Jean et Eugénie LARGEAUD.

G.LECOMTE
44 CHATEAU THEBAUD

96/70 FRAGEDIS (de): Qui a déjà rencontré ou étudié de patronyme ?

Jean Claude FONTAINE
AGB 723

96/71 FURT: Ch. X Jean FURT - Marie FAURE région Branne ca 1827 et X de Jean, père de Jean, avec Marguerite BRETE.

Christian DUVERDIER
94 L'HAY les ROSES

96/72 GUEULIN (GOLIN GOUALIN GUESLIN): Ch. X Robert GOISLIN - Delle MONTAIGNE, vivant à Roussillon (Libourne ou Rimons). Leur fa Etienne, marchand, est à la Guadeloupe en 1694.

Jacqueline CHANEAUX
39 MONTMOROT

96/73 HOSTEINS -MEYSON: Ch. ° et + de Arnaud HOSTEINS et de son épse Jeanne MEYSON. Ont un fils Georges, ° 29/01/1860 Livardac (commune de Lustrac).

Georges HOSTEINS
31 COLOMIERS

96/74 LAFAYE-SOUBISE: Ch. X Françoise Pauline LAFYE, ° 13/04/1856 Libourne avec Geanete SOUBISE. Ont deux filles Margot ° 20/02/1872 et Marie ° ?.

Jessica VENEGAS
75 PARIS

96/75 LASSERE-LEYDET: Ch. ° et X Louis LASSERE et Thérèse Raymonde LEYDET, marchands. Ont un fs Pierre Auguste ° 19/07/1873 Libourne.

Louise LASSERE
20 BASTIA

96/76 LEAGUE: Ch. origine de Guillaume LEAGUE arrivé en Amérique vers 1600. Qui a déjà rencontré ce patronyme ?.

Georges Manning LEAGUE
SPARTENBURG USA

96/77 LOREAU: Ch. embarquement pour Amérique de Joseph-Marie LOREAU; ° Montoir de Bretagne, présent en Louisiane 1829.

J.F. PABOUL
I.F.G.H. La Rochelle

96/78 MAZE: Ch. X Gaston MAZE - Marie TROCHON. Ont un fs Gaston ° 04/04/1864. (Ndlr: Où????)

Nicole ROJAT
38 La Murette

96/79 MEURICE-GUILLEBEAU: Ch. X Pascal MEURICE - Marguerite GUILLEBEAU. Ont un fs Jean Eugène ° Talence 15/03/1885. Autre desc ?

Christian STUITCH
64 MAISON ALFORT

96/80 MONTASSIER: Ch. tte info concernant Madeline MONTASSIER indiquée ° ca 1850 Brouges. S'agit-il de Bruges (33) ou Brouages (17). X Joseph John CHILDS. Elle + 1902 HORNSEY(Angleterre).

M.J.DARLOW
BEDFORD G.B.

96/81 MOUGENOT: Que pouvait faire à BDX Marie MOUGENOT: ° 1838 Strasbourg. + 1882 NANCY. Elle y accouche le 13/10/1865 d'une fa Anaïs Joséphine de père inconnu. Elle tenait une boutique de tissus.

Marie Claude RIGOLEY
94 FRESNE

96/82 MOTHESS-LAFITAU: Ch. ° de Bernard MOTHESS ca 1730-40, sergour et de son épouse Jeanne LAFITAU. Ils X le 27/03/1762 Gahac(33). A quoi correspond la profession de sergour ?

Yves GUEDON
29 CARANTEC

96/83 RABA: Rech. généalogie descendante des père et mère de Marguerite Ida Caroline RABA (1848 - PARIS 1942) épouse de Henry DEUTSCH de la MEURTHE.

Robert STAES
02 ALAINCOURT

96/84 SARPAUX: Ch. ° Jean SARPEAUX ca 1760 BDX ou région. A 2 fils. Pierre et Henry-François.

Yves SARPAUX
59 ARLEUX

96/85 SUIRE: Ch. + Catherine SUIRE ° 26/08/1764 Niort, X 09/1787 BDX St Seurin Jean LAPORTE.

GEORGES CONTE
60 CHANTILLY
AGB 719

96/86 VALETTE: Ch. ° , X et + Pierre VALETTE X ca 1735 ST-DENIS de PILES ou environs.

Miche CHAUVEAU
30 ST-QUENTIN-la-POTERIE

96/87 WENTHUYSEN: Ch. ° et + Catherine WENTHUYSEN ca 1720 - 30, fa Pierre Henry, nég. BDX et Elisabeth LEHNOF. Elle X 1750 Cornélius BEYERMAN.

96/88 WENTHUYSEN: Ch. ° Pierre Henry WENTHUYSEN ca 1701 + 1769 et son X avec Elisabeth LEHNOF, fa Henry et Catherine DIERX de RAZ.

Anne-Marie JACQUINOT-LEVEQUE
25 BESANCON

REPONSES

96/38 DUPIED: Mathieu BRIOL n'a pû tester en 1828 car il + le 03/09/1786. Il était bien X à Jeanne DUPIED. Rions le 15/10/1759.

(Ndlr: Longue réponse, toujours très documenté de notre ami Richard DESPORTES transmise directement à l'intéressé.)

Richard DESPORTES
AGB 347

96/53 TOBIE: Il y a 3 autres abandons d'enfants TOBIE: François (29/07/1796), Charles (17/10/1797) Marie (04/07/1803). Celle-ci, à son + est déclaré fa Louis TOBIE et Marguerite COURET. Le X de ce couple se situe le 18/03/1786 BDX St-Seurin. Mais il est impossible d'affirmer que ces 4 enfants TOBIE abandonnés étaient bien frères et soeur.

Maurice LIGNON
AGB 102

96/56 Embarquements:

Liste des passagers embarqués sur « L'ORTHEZIEN » qui quitta BORDEAUX le 09/11/1787:
-GALLINIE D'OSSON Jacques

- GERBAUD de LAFAYE Guillaume
- CHANCEAULME Frédéric
- MONBARLAIX Pierre
- BROSSIER Nicolas René
- FAVRY Aure
- RIVASSOU Catherine (Delle)
- CLEMENT Claude
- de PIGNE

Les personnes intéressées par un de ces patronymes peuvent nous demander des informations complémentaires.

96/64 COIFFARD: ° Antoine COIFFARD 12/12/1827 BDX.

Andrée CHARIER
AGB025

96/79 MAURIN: ° Jean MAURIN 17/03/1885 BDX, fs Jean, employé au MIDI et Marguerite GUILLEBAUD ménagère, son épse.

J.LEGOFF
AGB 134



LES COLLECTEURS ET LA MILICE
EN 1691

communiqué par Pierre Dupouy

« Nous sommes le 5 Juin 1691, à BLANQUEFORT (33), en l'étude de Me TALLARET, notaire royal. Berthoumieu BOUGES, laboureur, habitant du TAILLAN, collecteur pour l'année avec Jean MAUDET et Guilhem ARROUCH absents, vient déclarer que, pour répondre aux ordres du roi concernant la levée de la milice, ils ont été obligés de prendre Léonard BORDES, laboureur, jeune homme de 28 à 30 ans, demeurant depuis quelques années dans la paroisse et de l'amener à M. DESCOMPZ, capitaine de la milice, après l'avoir armé et équipé d'un « fuzilh » de la valeur de 15L, d'un sabre et d'un « sinturon » en bon état.

M.DESCOMPZ l'a agréé sur le rapport que les collecteurs lui ont fait de « l'évazion » de plusieurs jeunes hommes qu'ils avaient « nommés » dans la paroisse pour le même objet.

Agréé, Léonard BORDES paraissait fort content et satisfait d'aller faire campagne. Pourtant, lors de son départ, il a révélé à certaines personnes, dignes de foi, que, n'étant pas natif du TAILLAN, il déserterait dès qu'il serait en marche et emporterait ses armes.

Les collecteurs, que représente BERTHOUMIEU, se défiant de Léonard BORDES et sachant que certaines sommes lui sont dues dans la paroisse, savoir 28L par Arnaud DUMAS dit « Barlet » et 28L 5s par Raymond FOURCADE DIT « Le Raste », laboureur, à titre de salaire, tous deux demeurant au village de HONTANES, font opposition, par la bouche de BOUGES, au paiement de ces sommes savant le retour dudit LEONARD, muni de ses armes et d'un certificat de son capitaine attestant qu'il ait fait la campagne, étant entendu que, dans le cas contraire, Arnaud DUMAS et Ramond FOURCADE seraient tenus pour responsables, envers leur paroisse, de la perte de l'équipement fourni.

Les témoins de cette procédure sont Me Jacques du COURNAU, procureur en parlement, habitant rue et paroisse Ste Colombe à BORDEAUX et Jean DUPEYROUX, Me Sirurgien habitant du bourg de BLANQUEFORT. »

(Me TALLARET, A.D. 33)

Ils se sont mariés ailleurs...

14 novembre 1996

Nom époux	Prénoms	Né le	à	Enfant de	Nom épouse	Prénoms	Né(e) le	à	Enfant de	Date union	Lieu union
SENTENAC	Pierre	09/10/1778	Argen Arr Castillon (Ariège)	SENTENAC Marc CASTETS Suzanne	RIVIERE	Marie				17/02/1814	CISSAC
ARNAUD	Guillaume	.../1752	Salvetat (Dordogne)	ARNAUD Jean VITRAC Elizabeth	BEAUDOIN	Jeanne				21/12/1815	CISSAC
PERBOST	Jean Guillaume	38 ans	Lestelle Arr St Gaudans (Hte-Garonne)	PERBOST Jean (Illisible)	PREVOSTEAU	Françoise				25/08/1818	CISSAC
BARRIERE Tailleur de pierre	François	28/PLU/An4	Allemands Cton Ribérac (Dordogne)	BARRIERE Denis DUFOURD Marguerite	SAUMOS	Françoise				11/08/1825	CISSAC
GUILHEM	Martin				de la FUENTE	Marie- Thérèse	15/11/1788	Grenade Arr Vaïadollis (Espagne)	de la FUENTE Joseph VIDAL Catherine	16/02/1826	CISSAC
L-AGUZAN	Jacques				LOPES	Laurance		Barque Dpt d'Avilla (Vieille Castille)	LOPES Antoine	20/04/1826	CISSAC
PERISSE	Pierre	01/11/1790	Sassin (Ariège)	PERISSE Joseph PONS Françoise	LABATUT	Jeanne				13/02/1828	CISSAC
D-ARRIEUX	Paul	02/TH An 10	Ordez (Basses Pyrén)	D-ARRIEUX Jean CONTE Marie	FARNIER	Françoise				13/01/1831	CISSAC
BENEY Boulangier	Pierre				L-AVAUD	Margurite Françoise	02/07/1809	St-Martin- Laroche Exideuil (Dordogne)	L-AVAUD François BARBARIE Marie	29/11/1833	CISSAC
CLOUS	Jean		Damy Darnets? Limousin (Corrèze)	CLOUS Bernard BRET Marguerite	GRENIER	Pétronille				26/02/1793	CISSAC
MARTINY	Jean		Arvigna Distr. d' Aubin (Aveyron)	MARTINY Augustin Apotecaire GREATON Anne	ABIET	Marie	La famille de	ABIET fut propri étaire du chateau CISSAC		29/03/1793	CISSAC
C-ARAMBAT	Dominique	06/01/1757	Castel/Castex? (Gers)	CARAMBAT Guillaume CLAUSON ou BLAUSON Pauline	LASERRE	Jeanne				19/ VEN/An9	CISSAC
MORILLON	Pierre	22/09/1766	Conzac Charente-Marit	MORILLON Pierre AUBERT Magdelane	LOSTE	Jeanne				21/PRA/An9	CISSAC
CHOT	Joseph	20/01/1741	St-Martin (Hte-Marne)	CHOT Edmon MARRI Françoise	SERRAIL	Catherine				/ /An9	CISSAC
G-ALLARD	Jean	20/07/1765	Oléoux - Déaux? (Charente)	GAILLARD Pierre PILARD Jeanne	BERTIN	Marie				5/FRU/An9	CISSAC
BARDON	Jean	07/06/1760	Vibrac Arr Jonzac (Charente)	BARDON Pierre BARDON Marie	COMTE	Françoise				19/ MES/ An13	CISSAC
CHATARD	Claude	.../1770	Billom (Puy-de-Dôme)	CHATARD Claude COURT Anne	DORCY	Marie				06/11/1806	CISSAC
ROUX	Joseph		Caneon (Limoges)?	ROUX Colin JAROUSSIER Anne	MARTIN	Marthes				22/11/1795	CISSAC

14 novembre 1996.

Nom époux	Prénoms	Né le	à	Enfant de	Nom épouse	Prénoms	Né(e) le	à	Enfant de	Date union	Lieu union
BLANCHARD	Etienne		St Pierre de Royan Dioc. Saintes	BLANCHARD Jean RENAUDIN Louise	MARTIN	Marie				27/05/1734	CISSAC
CHANOVE	Pierre		Eglisolles Clermont Auvergne	CHANOVE Pierre FANEYRIAL Jeanne	HOSTEINS	Jeanne				19/09/1729	CISSAC
CHANOVE	Benoît		Grezolles Clermont Auvergne	CHANOVE Pierre FENEYRIAL Jeanne	DUPIC	Anne				05/10/1723	CISSAC
TANEYRES	Martin		St-Fort de Conac Saintonges		MARTIN	Jeanne					CISSAC
FOUGENE(R?)	François		Semussac Saintes	FOUGENE Jean RENISSIEU Marie	MAZEAU	Marie				20/01/1785	CISSAC
ARMAND	Guillaume		Salvetat de Cadouin dioc. Sarlat	ARMAND Jean VITRA Elizabeth	ROUX Suzanne					28/08/1787	CISSAC
DROUILLARD	André		St Ciers de Champagne Saintonge	DROUILLARD Jean LANDRI Marie	LOUBANEY	Françoise				20/07/1788	CISSAC
POUGEAUD	Jean		Roubeux St Jean de Soumhac ? (Agenais)	POUGEAUD Mathieu PAUSY - PAUFY ? Marguerite	EYSSAN	Anne				07/01/1766	CISSAC
FUCHER	Guillaume		Liste en Périgord	FUCHER Jean VEBEVOT Marguerite	CHEZE	Elizabeth		Voussignac (Périgord) ?		25/02/1778	CISSAC
DELON	Guillaume		St Jean de Laur en Quercy (Cahors)	DELON Jean VERNIER Marie	BRUNET	Jeanne				05/07/1771	CISSAC
DOTEZAC Maître de poste	Hervé	29 ans	Bordeaux		FOURCADE	Elisabeth	18 ans			8/VEN/An 3	BAYONNE
JOUNEAU	Martial	27 ans	Guitres (33)		BENITRIZ	Isabelle				20/VEN/An3	BAYONNE
CAZENAVE	Jean	23 ans	St Macaire (33)		ETCHEVERRY	Claude		Beyrie sur Joyeuse		27/FRI/An3	BAYONNE
CHAILLOU	Claude		St. André de Cubzac (33)	Vf de DETCHENIQUE Jeanne	BASTI'OTTE	Marthe				25/04/1724	BAYONNE
DANJO Maréchal ferrant					CHAILLOU	Jeanne			CHAILLOU Claude BASTEROTTE Marthe	.../1744	BAYONNE
LANGLUME	François		N-D de Puy Paulin (Bordeaux)	LANGLUME ? (Directeur des Carrosses, passe C.M. (3E 3855 A.D.64)	CRESPIN	Louise			CRESPIN Etienne Directeur des Messageries de Bordeaux		BAYONNE
DESTAGE	Bertrand	.../1666	Baurech (33)?	DESTAGE Gabriel RAMON Marguerite	FOURE	Elisabeth			FOURE Jacques CLEMENT Jeanne	13/10/1692	BATZ-sur-MER
ROBIN	Pierre	19/02/1772	St Médard d'Eyrans (33)	ROBIN Guillaume + DESTENQC Elisabeth	PRIOU	Yvonne	20/05/1779	Ancenis	PRIOU Claude ROBERT Anne	10/GER/An7	ANCNIS

COMMUNIQUES

Le Cercle Généalogique du Pays Basque nous demande d'insérer:

A travers la généalogie des « FAGALDE », l'histoire de l'une des premières fabriques de chocolat du Pays Basque, fondée en 1787, et qui, selon la publicité de l'époque, fut la première qui a valu au chocolat de Bayonne sa réputation universelle.

Grace aux FAGALDE, natifs de MACAYE et de HELETTE, CAMBO fut d'une certaine manière, la patrie du chocolat, titre qu'elle partage avec BAYONNE.

Dans cette plaquette de 43 pages, on découvre des illustrations publicitaires inédites, les principales dates sur l'introduction du chocolat en Pays Basque, FAGALDE fournisseur de SM l'Empereur Napoléon III, promoteur du thermalisme à CAMBO les bains, l'exposition Franco-Espagnole de 1864, le contrat d'apprentissage de 1763 de J.FAGALDE, etc...

Dans son avant-propos, Mr Vincent BRU, Maire de CAMBO, évoque le rôle essentiel de cette famille au XIX ème siècle dans sa ville.

Prix: 60 frs - port 8,00 frs - Tirage limité -

A commander: Cercle Généalogique du Pays Basque, 25 rue St Forçet 64100 - BAYONNE

Par téléphone: 05 59 63 34 78 ou 05 59 25 44 89

Nous avons le plaisir de vous informer que les prochaines rencontres « Notre Temps » se dérouleront à BORDEAUX le jeudi 27 FEVRIER prochain à LA CITE MONDIALE DU VIN. A cette occasion les A.G.B. seront présentes, et nous invitons tous nos adhérents à venir nombreux visiter notre stand.

Toujours soucieux du succès de notre association, nous aimerions que nos adhérents, dans la mesure de leurs possibilités, fasse connaître notre bulletin autour d'eux. Sachant que d'autres exemplaires seront toujours à leur disposition au Siège, au cas où le leur serait égaré. Nous les en remercions par avance.

Nous tenons à informer nos adhérents que les travaux de déménagement et aménagement dans nos nouveaux locaux sont terminés.

Pour cette occasion, nous remercions chaleureusement:

Mmes: BOUCHARD, CHARRIER, ECLINA, SEYRES, SOUNY.

Mrs: BASSEREAU, BERGERON, BERLOIN, BONNEVAL, CHARBONNIER, CORRALES, DANDURAND, DURAND, ILLAREAU, LIGNON, LOISEAU.

pour leur aimable participation.

UN SEJOUR A SALT LAKE CITY

du 22 mai au 6 juin 1997

La Section Généalogique du Groupe Air France propose ce voyage, bénévolement et à prix coûtant, limité à 90 participants.

La date limite de réservation étant fixée au 3 mars prochain, la documentation que nous avons reçu est à votre disposition au siège des A.G.B. aux jours et heures de permanence.

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE INFORMELLE
du 24 octobre 1996

—◆—

Tenue à l'Athénée municipal de BORDEAUX, elle débute par un exposé présenté, avec son humour habituel, par le Docteur MALGOUYAT, notre dévoué collègue. Le sujet est délicat à traiter puisqu'il s'agit de « fleurs », Mesdames, de vos « fleurs » et de toutes les superstitions, légendes et remèdes de « bonnes femmes » qui gravitent autour des ces « ennuis » qui firent, longtemps, de la femme un être considéré comme impur.

Médecin et humoriste notre conférencier sait très bien nous intéresser sans choquer, dire ce qu'était la vie de la femme à une époque « où l'on appelait un chat un chat... ».

Qu'il en soit vivement remercié.

Le déroulement de l'Assemblée permet ensuite d'aborder divers sujets et particulièrement le Congrès national de Bourges, en mai 1997, où les A.G.B. seront présentes dans le cadre de l'Union Généalogique Aquitaine-Pyrénées.

Le Président annonce ensuite la participation de notre Association à ConforExpo du 1er au 11/11/96. Des volontaires se font inscrire pour apporter leur aide.

Les travaux réalisés par nos collègues sont soulignés, que notre collègue Jacques LOISEAU résume en un chiffre 185.000 patronymes rentrés en informatique et donc consultables et exploitables, sans compter les très nombreux relevés de B.M.S. restant à saisir, opération pour laquelle un appel à de bonnes volontés est une nouvelle fois lancé.

Les activités de nos antennes de Blanquefort, Pauillac, St-Loubés font l'objet de commentaires favorables, en pensant cependant que d'autres pourraient voir utilement le jour.

Les aménagements liés à notre nouvelle permanence, à la même adresse, au même étage, mais mieux adaptée à nos besoins, devant s'achever fin novembre grâce à la bonne volonté et à la compétence de certains de nos collègues, c'est sur cette note optimiste que nous nous séparons.

CONGRES NATIONAL GENEALOGIQUE de BOURGES.

Nous rappelons à nos adhérents que le 14^{ème} Congrès National de Généalogie aura lieu à BOURGES du 8 au 11 Mai 1997.

Le Cercle Généalogique du Haut-Berry, organisateur de cette manifestation, nous a fait parvenir un dossier comprenant:

- le programme du congrès
- le programme des accompagnants
- des informations pratiques
- des informations hôtelières
- un dossier d'inscription.

Les personnes intéressées peuvent le consulter au siège des A.G.B. ou en demander un exemplaire à l'adresse suivante:

14^{ème} Congrès National de Généalogie
CGH-B Place Martin-Luther King
18000 BOURGES

ENTRES EN BIBLIOTHEQUE.

- Nommer en Bourgogne aux XIème - XIVèmes siècles.	Henry BILLY.
- ARAGON, nom de personne en France	""
- Nommer en Basse-Normandie aux XIème - XVèmes siècles.	""
- Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne.	""
- Ami, un faux ami?.	""
- Typologie du surnom personnel.	""
- Nommer à Cahors aux XIIIème - XVIIèmes siècles.	""

Ces tirés à part ont été donnés par l'auteur.

NOUS AVONS LU POUR VOUS.

- La Belle Ouvrage, par Gérard BOUTET.

Dans ce livre l'auteur, écrivain et journaliste, né d'une famille de la Petite Beauce, relate ses entretiens de naguère avec les derniers ayant pratiqué des métiers, aujourd'hui disparus, tels que celui de forgeron, de bourrelier-matelasier, de meunier, de charron, de sabotier et quelques autres encore tout aussi pittoresques.

- Les Forestiers, par Gérard BOUTET.

Parce que les activités forestières occupaient un nombre important de bras dans nos campagnes, l'auteur s'est attaché à interroger les derniers représentants de ces métiers méconnus qui, pourtant, participaient à leur manière à la sauvegarde de nos forêts. Qu'il s'agisse de l'écorceur, de la fagoteuse, de balaitier, du fabricant de ligots, du fendeur-lattier ou de la cueilleuse de perce-neige, il a su mettre en forme ses conversations et nous restituer le mode d'existence de ces populations humbles, vivant souvent à l'écart, donc mal connues.

- La Dordogne de Cyprien BRARD.

Les Archives Départementales de la Dordogne ont exhumé, avec bonheur, les conclusions d'une vaste enquête confiée, en 1835, par le Préfet ROMIEU, à Cyprien BRARD. Au travers des réponses fournies par les maires aux 122 questions que comportait l'enquête et bien que toutes n'aient pas pu être analysées en raison de la mort prématurée de BRARD, c'est un bon tableau de la vie des campagnes périgourdines sous la Restauration qui est brossé. De fortes personnalités y apparaissent comme celles du général BUGEAUD ou du marquis FAYOLLE.

imprimerie
demarq

69, rue des Ayres - 33000 BORDEAUX

OFFSET - TYPO - SERIGRAPHIE

☎ 56 81 67 60 R.M. 140 266 33 Bx Fax 56 52 84 97

(André DEMARQUE, adhérent n°722 des A.G.B.)

NOS PUBLICATIONS.

Relevés de mariages.

Inventaire et tarif des communes répertoriées informatiquement.

Communes	Paroisses	Code	Nombre de mariages	Nombre de pages	Prix
AMBARES-LAGRAVE	Canton d'Ambarès	3300320	93	2	70
	Notre-Dame	3300302	106	3	
	St Pierre de Quinsac	3300301	2106	31	
AUDENGE	St Paul	33019	383	9	50
BAIGNEAUX	St Paul	33025	257	4	40
BASSENS	St Pierre	33032	2069	40	70
BAYON-SUR-GIRONDE	Notre-Dame	33035	938	19	60
BAZAS	Cathedrale St Jean	3303605	1477	22	90
	Notre-Dame de Mercadil	3303603	955	14	
	St Antoine et St Christophe	3303601	118	3	
	St Martin et ND de Conques	3303604	807	16	
	St Michel de la Prade	3303607	276	4	
	St Romain de Poussignac	3303602	185	4	
	St Romain de Tontoulon	3303608	129	2	
	St Vincent et Hipolyte	3303606	337	5	
BELIN-BELIET	Canton de Beliet	3304220	215	5	60
	St Exupere	33042	522	11	
BERNOS-BEAULAC	Notre-Dame	3304602	782	16	60
	St Pierre de Taleyson	3304601	177	4	
BIRAC	St Laurent	33053	214	5	40
BLASIMON	St Nicolas	33057	255	5	40
BLAYE	St Sauveur	3305801	385	8	50
BLESIGNAC	St Vivien	33059	329	5	40
BOURG	Canton de Bourg	3306720	681	3	80
	St Girons	3306701	1941	38	
	St Pierre de Camillas	3306702	162	4	
	St Saturnin de la Libarde	3306703	200	4	
BOURIDEYS	St Michel	33068	468	10	50
BROUQUEYRAN	St Pierre	33074	154	3	40
BRUGES	St Pierre	33075	41	1	10
BUDOS	St Romain	33076	788	16	50
CABANAC et VILLAGRAINS	St Martin et St Jean	33077	587	9	50
CAMEYRAC	St Cyr	3348302	108	2	40
CASSEUIL	St Pierre	33102	453	2	40
CASTELVIEL	Notre-Dame	33105	512	6	50
CASTILLON-LA-BATAILLE	St Symphorien	3310801	1600	31	70
CAVIGNAC	St Hilaire	33114	166	3	40
CAZATS	St Martin	33116	417	9	50
CENAC	St Andre	33118	271	6	50
CERONS	St Martin	33120	886	18	60
COIRAC	St Martin	33131	360	4	40
COURS-LES-BAINS	St Martin	33137	390	4	40
CUDOS	St Jean	3314401	769	15	60
	St Laurent d'Artiguevieille	3314402	265	6	60
DAUBEZE	St Sulpice	33149	233	4	40
ESCAUDES	Notre-Dame	33155	212	4	40
Les ESSEINTES	St Pierre et St Aignan	33158	330	5	40
FLAUJAQUES	St Martin	33168	513	8	50
FRONTENAC	Notre-Dame	33175	366	7	50
GAJAC	St Martin	33178	615	9	50
GANS	St-Pierre	33180	179	6	60
GAURIAC	St Pierre	33182	413	8	50
GENISSAC	St Martin	33185	1012	20	60
GENSAC	Notre Dame	33186	932	18	60
HOSTEINS	St Pierre aux Liens	33202	830	12	60
HURE	St Martin	33204	347	7	50
IZON	St Martin	33207	1606	23	70
LADOS	St Martin	33216	178	3	40

Communes	Paroisses	Code	Nombre de mariages	Nombre de pages	Prix
LANGOIRAN	St Pierre	33226	303	5	40
LANSAC	St Pierre	33228	139	3	40
LANTON	Notre-Dame	33229	411	9	50
LEOGNAN	St Martin	33238	707	14	60
LESTIAC-SUR-GARONNE	Notre-Dame	33241	473	10	50
LIGNAN-DE-BAZAS	St Vincent	33244	346	7	50
LUCMEAU	St Andre	33255	817	16	60
MAZERES	Notre-Dame	33279	218	5	40
MERIGNAC	St Vincent	33281	1572	22	70
MONTUSSAN	St Martin	33293	634	10	50
NIZAN	St Martin	33305	588	12	50
ORIGNE	St Jean d'Origne et St Jean du Tuzan	33310	212	4	40
PREMPUYRE	St Pierre	33312	428	7	50
PAUILLAC	Canton de Pauillac	3331420	78	2	70
	St Lambert	3331401	1389	25	
	St Martin	33314			
PEUJARD	St Martin	33321	1212	18	60
POMPEJAC	St Saturnin et St Vincent	33329	546	11	50
PORCHERES	St Pierre	33332	259	4	40
PRECHAC	St Martin d'Inso	3333602	355	7	80
	St Pierre	3333601	2571	35	
PUJOLS	Canton de Pujols	3334420	75	2	40
REOLE (La)	Canton de La Reole	3335220	141	3	80
	St Michel	33352	3425	45	
ROAILLAN	St Saturnin	33357	493	7	50
SAINT ANDRE-DE-CUBZAC	Canton de St Andre	3336620	111	3	40
ST AUBIN DE BRANNE	St Aubin de Blaignac	33375	312	5	40
SAINT CHRISTOLY-DE-BLAYE	St Christoly de Canac	33382	1971	12	60
SAINT COME	St Come	33391	429	8	50
SAINTE EULALIE	Ste Eulalie	33397	1009	10	50
SAINT FELIX-DE-FONCAUDE	Notre-Dame	3339901	322	6	60
	St Felix de Pommiers	3339902	267	7	
SAINT LAURENT-ET-BENON	Canton de St Laurent et Benon	3342420	28	1	40
SAINT LOUBES	Canton de St Loubes	3343320	69	2	70
	St Pierre	33433	2845	35	
SAINT MACAIRE	Canton de St Macaire	3343520	69	2	70
	St Martin	33435	2284	33	
ST MAGNE	St Magne	33436	470	7	50
ST MARTIAL	St Martial	33440	363	8	50
SAINT SAUVEUR	St Sauveur	33471	637	13	60
SAINT SELVE	St Selve	33474	411	9	50
SAINT SEURIN-DE-BOURG	St Seurin de Trouveyras	33475	67	2	40
SAINT SEVE	St Seve	33479	204	4	40
SAINT SULPICE-et CAMEYRAC	St Sulpice	3348301	940	14	60
SAINT SYMPHORIEN	Canton de St Symphorien	3348420	96	2	40
SAINT VINCENT DE PAUL	St Vincent de Paul	33487	107	2	40
SAMONAC	St Martin	33500	235	5	40
SAUCATS	St Pierre	33501	632	13	60
SAUVIAC	St Praxede et St Laurent	33507	388	6	40
SIGALENS	St Martin d'Aillas-le-vieux	33512	177	4	40
TARGON	Canton de Targon	3352320	45	1	
TAURIAC	St Etienne	33525	798	16	60
LA TESTE	St Vincent de la Teste de Buch	3352901	2522	26	70
TOULENNE	St Saturnin	33533	262	6	50
UZESTE	Notre-Dame	33537	653	13	60
VERTHEUIL	St Pierre	33545	458	9	50
VILLANDRAUT	St Martin	33547	653	10	60
YVRAC	St Vincent	33554	717	11	60

NOTRE CARNET

Décès:

- de la mère de notre collègue Françoise CHARBONNIER, survenu le 11 novembre 1996.

Nous adressons à Françoise et Claude CHARBONNIER nos sincères condoléances et l'expression de notre sympathie.

L'INFORMATIQUE À VOTRE SERVICE

GENEATIQUE II⁺ *Une valeur sûre*

Le logiciel de généalogie sous DOS le plus utilisé en France. Plus de 3000 généalogistes l'ont choisi pour sa simplicité d'utilisation, mais aussi pour sa puissance et la qualité des représentations sur l'écran et sur papier.

GENEATIQUE POUR WINDOWS *Version 96*

Compatible Windows 1.1 1.11 et Windows 95

Un logiciel qui met à profit la convivialité et les performances graphiques de WINDOWS: une saisie visuelle, des dessins d'arbres ascendants, descendants et circulaires de toutes dimensions, des éditions de listes et de fiches familiales de grande qualité. Toutes ces représentations bénéficient de larges possibilités de personnalisation.
Import GEDCOM inclus.

GENECARTE POUR WINDOWS *Version 96*

Représente vos données généalogiques sur une carte de France par départements. Une autre façon de présenter votre généalogie. Etude des déplacements au fil des générations. Impression de carte en couleurs possible.

GENEPHONE POUR WINDOWS

Interroge le Minitel et dénombre les porteurs d'un patronyme, visualise les adresses et les édite sur étiquettes (Modem, câble Minitel). Compatible GENECARTE.

GENEREL

Le logiciel spécialisé pour les relevés systématiques d'actes, retenu par de nombreux Cercles Généalogiques pour sa simplicité et ses nombreuses possibilités d'éditions.

GESANO

Le logiciel spécialisé pour le traitement des données généalogiques issues des actes notariés. Généalogie personnelle ou relevés systématiques.

MYRIALIS *Version 96*

Le logiciel qui gère efficacement une banque d'Images (actes, cartes, gravures, ...)

ANDROSACE

Le logiciel particulièrement adapté à la gestion de votre bibliothèque.

Pour obtenir les documentations



C.D.I.P.

B.P. 27

F-95550 BESSANCOURT